

SELARL
Thierry LE FLOCH
Olivier BAILLON
Benjamin BICHAT
Huissiers de Justice Associés
Sophie VERNIMONT
Huissier de justice salariée

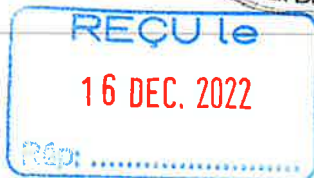


☎ 04 67 60 76 96
 ☎ 04 67 60 31 14

✉ AML34@huissier-justice.fr

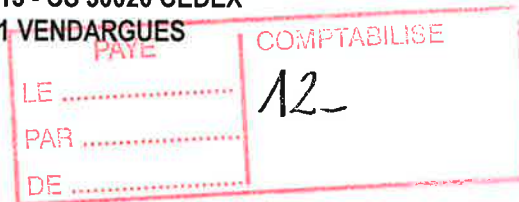
Compte bancaire : Caisse des Dépôts
 RIB: 40031 00001 0000169482U 13
 IBAN: FR68 4003 1000 0100 0016 9482 U13
 BIC: CDCGFRPPXXX
 N°TVA Intracom: FR58 885 799 76

15 Passage Lonjon
 CS 62180
 34960 MONTPELLIER Cedex 2



S.A.S. HECTARE

75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
RN 113 - CS 30020 CEDEX
34741 VENDARGUES



Référence à rappeler
Affaire : HECTARE
CONSTAT APRES TRAVAUX LES COROLLES - CLARET
Vos réfs :
RCS : 312 914 807 000 28
Nos réfs : C074787/OB 249

N°TVA INTRACOM : FR0588579976

Nature de l'acte régularisé : PV CONSTAT

Signifié le : 14.12.2022

Dossier suivi par : Jérôme LEDOUX

MONTPELLIER, le 15.12.2022

RELEVÉ DE FRAIS ET HONORAIRES

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint, en retour, l'expédition de l'acte que vous m'avez demandé de régulariser dans cette affaire.

Je vous en souhaite bonne réception et vous remercie de procéder au **règlement de son coût à réception**

Il m'est dû suivant détail ci-dessous :

♦ Emolument H.T.	320,00
♦ Frais postaux.....	4,00
♦ Taxe de transport H.T.	7,67
♦ Taxe Forfaitaire	
♦ TVA à 20,00 %	65,53
♦ A déduire votre provision	
TOTAL des frais dus TTC en Euros	397,20

que vous pourrez me faire parvenir selon le mode de paiement à votre convenance, en vous priant, lors du règlement, de bien vouloir indiquer les références portées en marge.

VOUS POUVEZ EGALEMENT REGULARISER VOTRE FACTURE PAR CB EN SUIVANT LES INDICATIONS DU PAIEMENT EN LIGNE SUR NOTRE SITE :

<http://www.scplbb-huissiers-montpellier.com>

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.



Membre d'une Association Agrée le règlement des honoraires par chèque est accepté.
 CNIL « Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser aux personnes habilitées de l'étude. »

